

Lettre publique à Jean Charest, premier ministre du Québec

Montréal, le 16 février 2007

Monsieur Jean Charest
Premier ministre du Québec.

Monsieur,

C'est avec satisfaction que nous avons lu récemment votre intention d'interdire la vente au Québec de la bouteille d'eau de 15 litres en plastique non réutilisable. Ce geste aura un grand impact sur le désengorgement des sites d'enfouissement, ainsi que sur la diminution de la pollution induite par ces sites et provoquée par tous les produits non biodégradables.

Dans la même veine, nous profitons de l'occasion pour vous inviter à poser un autre geste décisif, celui de réglementer et de bannir la vente au Québec des réservoirs de toilettes d'une capacité de plus de six litres. Les études nous démontrent que ces réservoirs représentent 40% de toute l'eau utilisée dans un logement domestique. Osez considérer la pertinence de ce geste et vous conviendrez rapidement de l'importante économie d'eau qui sera réalisée, autant de celle provenant des réserves d'eau souterraine que de celle des usines de production d'eau potable. En accord avec la Politique nationale de l'eau, ce geste représenterait un premier pas vers l'instauration d'un programme national d'économie d'eau.

Déjà en Ontario ou chez nos voisins du sud, dans les états de New York et de la Californie, le gouvernement central soutient les villes qui opèrent des programmes de subvention favorisant le remplacement de toilettes à grand débit par de l'équipement à faible débit. En attendant un plan gouvernemental québécois d'économie d'eau, vous trouverez ci-joint des documents que nous avons produits (à nos frais) pour sensibiliser la population à protéger l'eau domestique.

Finalement, j'attire votre attention sur le dossier des eaux usées et la technologie du traitement à l'ultraviolet en système tertiaire, laquelle fait l'objet d'un moratoire se terminant le 28 février 2007. L'inefficacité de cette technologie et le risque qu'elle fait courir aux populations résidentes aux abords des fosses septiques et le fait que le ministère de l'Environnement se refuse de publier les résultats des tests effectués l'automne dernier, nous vous invitons à saisir le Conseil des ministres

de la question et de reconduire ce moratoire au moins pour les douze prochains mois.

Monsieur le Premier Ministre, à l'aube des prochaines élections provinciales, vous nous voyez insister pour que la Politique nationale de l'eau soit dotée d'une loi-cadre, d'un plan d'action et de budgets qui permettraient sa réalisation.

Nous souhaitons, Monsieur Charest, que ces trois requêtes trouvent grâce à vos yeux de Premier ministre du Québec et d'ancien ministre de l'Environnement.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

André Bouthillier,
Président